



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 193/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09h00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DU LA RCT (M 43) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procurations : 06
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote :
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFU, - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elaine JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTON → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Seedna DELAR → **Procuration** à Daniel CASTOR - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Liser CLIFFORD - Eugène EPAILLY - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SINGER -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Exposé des motifs

Le Budget **RCT (M43)** 2021 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M43 et il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire des opérations nouvelles.

Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, les dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par :

L'inscription des lignes budgétaires suivantes, quel que soit le mode de vote retenu :

- 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 002 "résultats de fonctionnement reporté"

Le projet de Budget **RCT (M43)** 2021 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire,

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 43 applicable au Budget de la RCT ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 02/2021/CACL du 11 février 2021 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2021 ;

Vu la Délibération N° 190/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant approbation du compte Administratif du budget annexe RCT (M43) de l'exercice de 2020 ;

Vu la Délibération N° 191/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant approbation du compte de Gestion du budget annexe RCT (M43) de l'exercice de 2020 ;

Vu la Délibération N° 192/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant affectation du compte de résultat de l'exercice 2020 du Budget RCT (M43) de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le Rapport N° 193/2021/CACL relatif à l'approbation du Budget **RCT (M43)** de la CACL - Exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 193/2021/CACL** relatif à l'approbation du budget **RCT (M43)** de la CACL - Exercice 2021.

chapitre	intitule du chapitre	BP 2021
dépenses de la section fonctionnement		
011	Charges à caractères général	
012	Charges de personnel	
65	Charges diverses de la gestion courante	
66	charges financières	5 000.00
67	Charges exceptionnelles	326 134.97
023	Virement à la section d'investissement	5 256 273.02
042	Opérations de transferts entre sections	
		5 587 407.99
recettes de la section fonctionnement		
013	Atténuation de charges	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produit des services du domaines	1 982 954.80
77	Produits exceptionnels	683 936.58
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 920 516.61
		5 587 407.99

chapitre	intitule du chapitre	BP 2021
dépenses de la section investissement		
001	Deficid'investissement reporté	
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursement d'emprunts	53 000.00
20	Immobilisations Incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Total dépenses d'équipement	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sections	
	Total dépenses	53 000.00

APPROUVE le Budget **RCT (M43)** de la CACL exercice 2021, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, et conformément au tableau ci-dessous :

chapitre	intitule du chapitre	BP 2021
	recettes de la section investissement	
001	Excédent d'investissement reporté	1 218 063.15
10	Dotations, fonds, divers et reserves	
13	subventions d'investissements	
16	emprunts	
021	Virement de la section fonctionnement	5 256 273.02
23	Immobilisations en cours	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sections	
Total recettes		6 474 336.17
	solde de cloture	6 421 336

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget **RCT (M43)** pour l'exercice 2021 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires ;

AUTORISE le Président à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget **RCT (M43)** de la CACL - exercice 2021, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget **RCT (M43)** de la CACL - Exercice 2021.

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK